



Activité 2

La structure de l'ordre juridique suisse

Pour chacun des items suivants, vous déterminez s'il s'agit d'une situation relevant du droit privé ou du droit public, puis vous justifiez votre réponse en expliquant comment vous avez appliqué le/les critère/s de distinctions déterminant/s.

	Droit public	Droit privé
1. Le Service des routes de l'Etat de Fribourg désire acheter des véhicules pour l'entretien des chaussées au garagiste Jacques. Celui-ci a senti la bonne affaire et propose au Service 10% de rabais si cinq véhicules au moins sont achetés.		
Justification :		
2. Le garde-chasse Tony a surpris Georges en train de tirer un bouquetin dans la réserve du Vanil Noir. Il dresse immédiatement un procès-verbal et dénonce George au juge pénal pour braconnage.		
Justification :		
3. La société pharmaceutique <i>Novaroche</i> a décidé de fermer son usine Fribourgeoise en mettant au chômage 1'000 travailleurs. Le syndicat <i>Réunia</i> entend bien lutter contre ces licenciements par tous les moyens légaux possibles.		
Justification :		
4. L'ECGF a engagé Maurice comme nouvel enseignant d'histoire et de droit. Grâce à son nouveau travail, Maurice est devenu officiellement, six mois après son engagement, fonctionnaire de l'Etat de Fribourg.		
Justification :		



	Droit public	Droit privé
5. Jacques vend, à un bon prix et alors que la société Jachètetout a finalement renoncé à mettre ce prix, son immeuble locatif en plein centre de Fribourg au Service cantonal des impôts qui cherche à agrandir ses locaux.		
Justification :		
6. Le Service cantonal des routes a besoin d'un bout du champ de Louis afin d'agrandir la chaussée. Louis ne voulant pas vendre, une expropriation (= retrait forcé de la propriété contre indemnisation) est décidée par le canton.		
Justification :		
7. La société qui gère le FC Sion paie désormais un super avocat de Bruxelles pour qu'il s'occupe de la conseiller dans son conflit avec l'UEFA.		
Justification :		
8. M. Perrinjaquet a vendu des sièges en plastique pour remplir le stade de la Maladière. A sa grande surprise, il n'a pas été payé et décide de faire appel à l'office des poursuites de Neuchâtel qui envoie immédiatement un commandement de payer (= première étape de la procédure de poursuite) au président du FC Xamax.		
Justification :		



Pour chacun des quatre items suivants, vous déterminez s'il s'agit d'une situation relevant du droit privé ou du droit public puis vous justifiez votre réponse en expliquant comment vous avez appliqué le/les critère/s déterminant/s

	Droit public	Droit privé
1. Le Service des routes de l'Etat de Fribourg désire acheter des véhicules pour l'entretien des chaussées au garagiste Jacques. Celui-ci a senti la bonne affaire et propose au Service 10% de rabais si cinq véhicules au moins sont achetés.	X	

Justification :

car c'est l'Etat qui veut acheter à un particulier

il y a subordination

2. Le garde-chasse Tony a surpris Georges en train de tirer un bouquetin dans la réserve du Vanil Noir. Il dresse immédiatement un procès-verbal et dénonce George au juge pénal pour braconnage.	X	
---	---	--

Justification :

le garde chasse dénonce Georges, et la plainte va venir à l'Etat, cela va venir du droit public pénal. Georges va avoir une sanction

3. La société pharmaceutique Novaroche a décidé de fermer son usine Fribourgeoise en mettant au chômage 1'000 travailleurs. Le syndicat Réunia entend bien lutter contre ces licenciements par tous les moyens légaux possibles.		X
--	--	---

Justification :

C'est la société qui licencie des individus, cela reste du droit privé car c'est un problème d'individus entre le même Etat.

4. L'ECGF a engagé Maurice comme nouvel enseignant d'histoire et de droit. Grâce à son nouveau travail, Maurice est devenu officiellement, six mois après son engagement, fonctionnaire de l'Etat de Fribourg.	X	
--	---	--

Justification :

Etat engage un particulier (Maurice) donc il y a subordination



Pour chacun des quatre items suivants, vous déterminez s'il s'agit d'une situation relevant du droit privé ou du droit public : puis vous justifiez votre réponse en expliquant comment vous avez appliqué le/les critères/s déterminant/s

	Droit public	Droit privé
1. Jacques vend, à un bon prix et alors que la société Jachétetout a finalement renoncé à mettre ce prix, son immeuble locatif en plein centre de Fribourg au Service cantonal des impôts qui cherche à agrandir ses locaux.	X	
Justification : J'applique le critère de subordination et celui des personnes impliquées. Le service cantonal fait partie de l'Etat donc il est au dessus de la société Jachétetout. Les personnes impliquées sont le canton et la société Jachétetout, du point de vue de l'Etat ils ne sont pas égaux.		
2. Le Service cantonal des routes a besoin d'un bout du champ de Louis afin d'agrandir la chaussée. Louis ne voulant pas vendre, une expropriation (= retrait forcé de la propriété contre indemnisation) est décidée par le canton.	X	
Justification : Dans ce cas, j'applique le critère de subordination. Le canton qui est au dessus de Louis a le droit de prendre la décision qu'il veut. Cela m'amène au droit public. Je peux aussi appliquer le critère des personnes impliquées.		
3. La société qui gère le FC Sion paie désormais un super avocat de Bruxelles pour qu'il s'occupe de la conseiller dans son conflit avec l'UEFA.		X
Justification : J'applique le critère des personnes impliquées car les deux personnes qui sont pris en compte en sont sur la même branche d'escalier. Ils sont égaux du point de vue de l'Etat.		
4. M. Perrinjaquet a vendu des sièges en plastique pour remplir le stade de la Maladière. A sa grande surprise, il n'a pas été payé et décide de faire appel à l'office des poursuites de Neuchâtel qui envoie immédiatement un commandement de payer (= première étape de la procédure de poursuite) au président du FC Xamax.		X
Justification : Les personnes impliquées sont égaux aux yeux de l'Etat. C'est un conflit qu'ils doivent régler entre eux. D'après le critère de subordination, ils sont aussi égaux.		